

Guide pour l'exportation vers le Japon 2011

<Huiles essentielles>

Organisation du commerce extérieur du Japon (JETRO)  
Division de la coopération au développement  
Le commerce et le Département de la coopération économique

Mars, 2011

---

---

## **Guide pour l'exportation vers le Japon 2011**

Publié en Mars 2011

Ecrit et publié par:

Japan External Trade Organization (JETRO)

Division de la coopération au développement

Le commerce et le département de la coopération économique

Ark Mori Building 6F, 12-32 Akasaka 1-CHOME, Minato-Ku, TOKYO

107-6006 JAPAN

TEL:+81-3-3582-5770

FAX:+81-3-3585-1630

-Huiles essentielles-

## HUILES ESSENTIELLES

Une huile essentielle est un produit naturel, de l'huile 100% pure extraite par distillation ou par une autre méthode de diverses sources telles que les substances aromatiques produites dans les fleurs, les bourgeons, les feuilles, les écorces, les racines, écorces, les graines de plantes, ou des organes de certains animaux qui sécrètent des composants aromatiques. Les huiles essentielles sont utilisées en aromathérapie, un remède naturel pour guérir le stress psychologique et les mauvaises conditions physiques, et sont également utilisés comme arômes alimentaires ajoutés aux boissons, confiseries et autres aliments transformés, et comme parfums cosmétiques pour les produits de parfumerie ou de toilettes. Les huiles essentielles sont utilisées depuis longtemps comme arômes alimentaires et parfums de produits cosmétiques, mais la popularité éclatante de l'aromathérapie ces dernières années s'est traduite par une augmentation des utilisations des huiles essentielles pour l'aromathérapie.

### Scope of coverage

Élément	Définition	Code HS
Les huiles essentielles d'agrumes	Orange	3301.12.000
	Citron	3301.13.000
	Autres (Bergamote, autre)	3301.19
Non huiles essentielles d'agrumes	autres menthe poivrée (Piperita de menthe)	3301.24.000
	D'autres menthes	3301.25
	Autre	3301.29.
résinoïde	-	3301.30.000
Autre	-	3301.90.000

Remarque: Le résinoïde fait allusion à un liquide, ou des substances semi-solides ou solides extraites des résines de plantes ou d'autres sources à l'aide d'un solvant hydrocarboné.

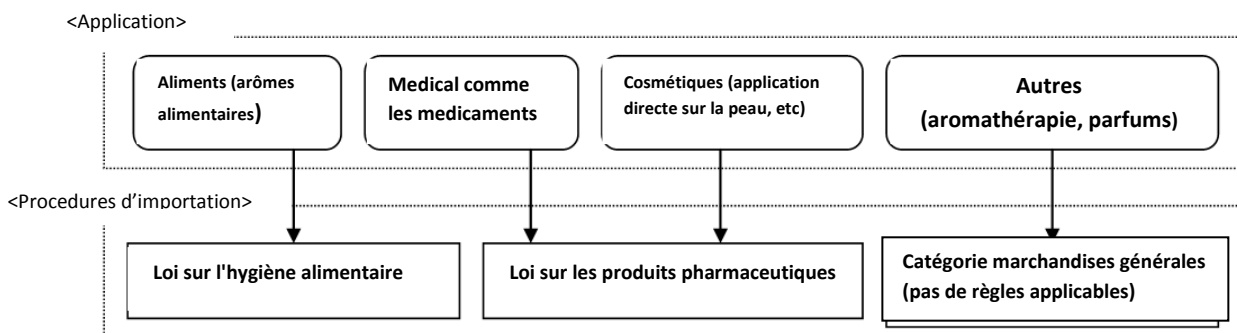
#### 1. Points à noter dans les exportations et les ventes au Japon

##### (1) Règle d'importation et procédures

L'importation d'huiles essentielles peut être soumise à des réglementations en vertu de la Loi sur les échanges et le commerce extérieur, basé sur la réglementation de la CITES [Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages].

Différentes procédures peuvent également être requises en fonction des utilisations des huiles essentielles. Par exemple, les huiles essentielles importées pour être utilisées comme matières premières de médicaments ou de quasi-drogues sont quasi réglementés en vertu de la Loi sur les affaires pharmaceutiques. Celles destinées à des applications directes sur la peau (y compris les huiles de massage dans lesquelles les huiles essentielles sont diluées avec d'autres huiles) entrent dans la catégorie des cosmétiques, et sont également soumises à une réglementation en vertu de la Loi sur les activités pharmaceutiques. Les huiles essentielles importées pour être utilisées comme arômes ajoutés aux boissons et confiseries, quant à elles, sont réglementées en vertu de la Loi sur l'hygiène alimentaire. D'autre part, les huiles essentielles à utiliser en aromathérapie, pour le bain aromatique, ou comme parfums de bain peuvent être importés dans la catégorie des marchandises générales, pour lesquelles il n'existe pas de réglementation particulière applicable.

**Fig. 1 Les procédures d'importation pour les huiles essentielles**



### -Huiles essentielles-

#### ▪ La loi sur les échanges et le commerce extérieur

La convention de Washington interdit sur les échanges et le commerce extérieur restreint ou interdit l'importation de certaines espèces de plantes menacées d'extinction. Une huile essentielle obtenue à partir de musc l'abdomen du musc chevreuil est soumis à la réglementation de la CITES. Certains types de bois de rose, y compris le bois de rose du Brésil, sont également CITES-réglémenté et interdit d'importer et d'exporter.

#### ▪ Lois sur les activités pharmaceutiques

En vertu des dispositions de la loi révisée sur les activités pharmaceutiques, qui est entrée complètement en vigueur le 1<sup>er</sup> Juin 2006, lorsque les huiles essentielles sont importées en qualités de médicaments, produits pharmaceutique, ou matières premières, l'importateur doit d'abord obtenir une autorisation de distribution de médicaments (ou quasi-drogues) du gouverneur de la préfecture dont relève les bureaux où le superviseur général de commercialisation sert. En outre, l'importateur doit obtenir pour la distribution l'approbation du ministre de la Santé, du Travail et des Affaires sociales (ci-après dénommé «le ministre») pour chaque produit importé.

À cet égard, cependant, ceux qui sont énumérés dans la Pharmacopée japonaise (une référence standard officiel énumérant les noms des médicaments importants et de définissant les normes de qualité de ces médicaments), et ceux qui ne sont utilisés que dans la fabrication et figure soit dans le Codex pharmaceutique du Japon, ou les produits brutes du Japon brut du Codex ne nécessitent pas d'approbation. Le principal distributeur peut importer chaque produit sans autorisation. Par exemple, les sept huiles essentielles suivantes sont énumérées dans le tableau 2 dans la pharmacopée japonaise.

Toutefois, afin d'être utilisé comme un médicament, chaque produit doit être conforme aux normes spécifiées. La loi révisée abolit le besoin de licence de l'importateur. Tout distributeur principal qui s'engage dans l'emballage, l'étiquetage ou le stockage du produit importé doit séparément obtenir une autorisation de fabricant pour les médicaments (ou quasi-drogues). À titre de mesure transitoire pour la mise à disposition de la loi révisée, ceux qui ont obtenu un permis d'importateur en vertu de l'ancienne loi seront considérés comme détenteurs d'une licence de distributeur principal et d'une licence de fabricant pour la durée de ces licences (jusqu'à la période de renouvellement de ces licences).

**Fig. 2 Les huiles essentielles figurant dans la pharmacopée japonaise en tant que médicaments**

Nom	Plante de base	Partie végétale	Ingrédients	Utilisation médicinale
L'huile de girofle	Aromatique de syzygie	Bourgeon	L'eugénol	Médicament bactéricide dans la cavité buccale, antidouleur pour les dents cariées
L'huile de cannelle	Cinnamome cassia	L'écorce, les feuilles, les petites branches	Le Cinnamaldéhyde	Matériaux de parfum pour la médecine
L'huile de fenouil	Foeniculum vulgare, Illicium verum	Fruit	Anéthole	Matières parfumées utilisées en médecine
l'huile d'orange	Agrumes	la peau du fruit	Limonène	Matières parfumées utilisées en médecine

## 12.Huiles essentielles

huile de menthe poivrée	Menthe arvensis var. piperas cens	partie entière	le menthol	stomachique aromatiques, médicinales pour le rinçage, liniments
l'huile d'eucalyptus	Eucalyptus globuleux	Feuille	Cinéole	Agent anti-inflammatoire
l'huile de térébenthine	Pinus	Bois, résine de pin	$\alpha$ -pinène	Un agent stimulant la peau à usage externe

La Loi sur les activités pharmaceutiques définit les cosmétiques comme « produits avec des actions doux sur le corps humain, qui sont destinés à être appliquée sur le corps humain par frottement, l'arrosage, ou autres procédés similaires, visant à nettoyer, embellir, augmenter l'attractivité, à modifier l'apparence ou à garder la peau ou les cheveux en bon état. » En conséquence, lors de l'application d'huiles essentielles directement sur la peau, ils sont réglementés comme des produits cosmétiques en vertu des dispositions de la loi. Pour l'importation et la distribution de produits cosmétiques, l'importateur doit obtenir un permis de distributeur principal pour les cosmétiques du gouverneur de la préfecture dont relève le bureau d'affaires où le superviseur de commercialisation-générale sert. Après l'obtention de la licence de distributeur principal, mais avant de lancer l'importation du produit, le principal distributeur doit déposer le formulaire de notification de fabrication cosmétique ou la marque d'importation (à l'agence pharmaceutique et de dispositifs médicaux (PMDA)), le formulaire de notification de la distribution principale des produits cosmétiques (avec le gouvernement préfectoral à partir duquel la licence du distributeur principal a été obtenu), et le formulaire de notification d'importation des produits cosmétiques pour la distribution principale (avec le Bureau régional Kanto-Shinetsu de la Santé et du bien-être, ou le bureau régional Kinki de la Santé et des Affaires sociales). À cet égard, cependant, l'importation de matières premières

### -Huiles essentielles-

pour le traitement de produits cosmétiques au Japon ne s'applique pas à la réglementation en vertu de la Loi sur les activités pharmaceutiques au moment de l'importation.

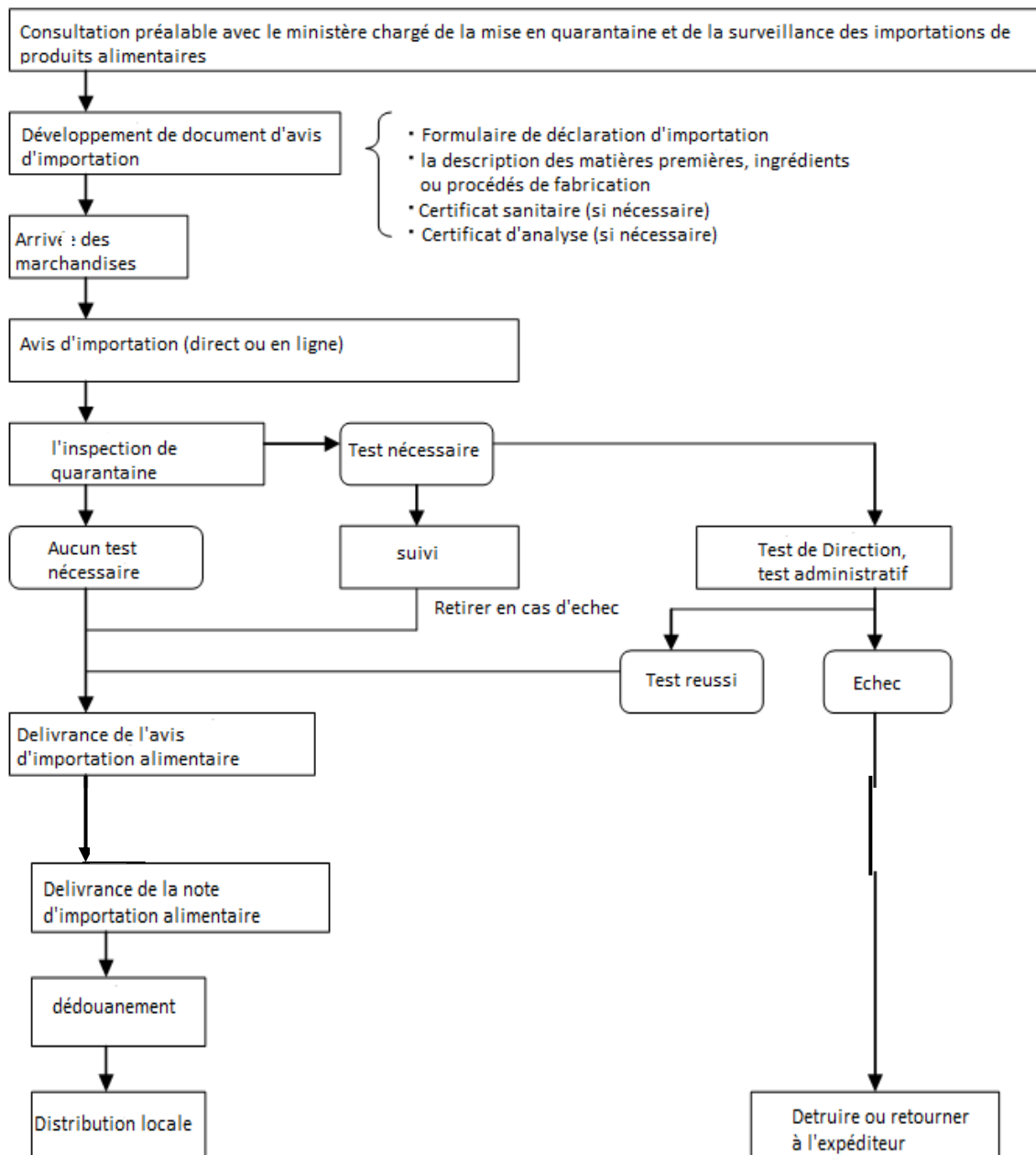
#### • Loi sur l'hygiène alimentaire

Il convient de noter que les huiles essentielles utilisées comme arômes alimentaires ne peuvent être autorisées que lorsqu'elles sont incluses dans la liste des arômes naturels dans l'Inventaire des additifs naturels selon les dispositions de la Loi sur l'hygiène alimentaire. L'importation d'huiles essentielles nécessite la soumission des formulaires tels que le

formulaire de déclaration d'importation et la description des matières premières, ingrédients ou procédés de fabrication, etc. L'analyse du contenu peut être effectuée sur les huiles essentielles à des fins d'inspection pour détecter la présence de substances interdites en vertu de la Loi sur l'hygiène alimentaire.

Afin de préparer au niveau national des produits d'huiles essentielles à utiliser dans les aliments et les fabriquer sous sa propre marque, on est tenu d'obtenir un permis de distributeur principal pour cosmétiques en vertu des dispositions prévues par le Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales.

**Fig. 3 les procédures d'hygiène alimentaire**



### (2) Règlements et procédures requises au moment de la vente

La vente de l'huile essentielle à vendre comme cosmétique ou quasi-drogue est soumise aux dispositions de la loi sur les activités pharmaceutiques. La vente de produits d'herbe contenant certaines espèces végétales sauvages (par exemple les fleurs d'espèces d'orchidées) peut être soumise aux dispositions de la Loi sur la conservation des espèces de faune et de flore sauvages. En outre, elle est soumise à la Loi contre les primes injustifiables et les déclarations mensongères. Les produits qui portent atteinte aux droits de propriétés intellectuelles sont régis par les différentes lois de propriété intellectuelle (Loi sur les marques, Loi sur les brevets, la loi sur la concurrence déloyale, etc.). Les importateurs potentiels doivent être conscients de ces considérations, parce que les ayants droit peuvent engager une action en justice.

### -Huiles essentielles-

On n'est pas tenu d'obtenir une licence de vente pour vendre des cosmétiques et des quasi-drogues aux consommateurs, et tout le monde est libre de vendre de tels produits. Cependant, ceux qui ne répondent pas aux normes cosmétiques, ou sont sales, contiennent des corps étrangers, sont contaminés par des micro-organismes pathogènes, ou utilisent une couleur de goudron non autorisée sont réputés comme étant des cosmétiques de qualités inférieures, et la vente de ces produits est interdite.

Les cosmétiques sont soumis à des critères d'étiquetage qui stipulent ce qui doit ou ne doit pas être inclus dans l'étiquetage de leurs conteneurs immédiats ou emballages, et ceux qui ne parviennent pas à répondre à ces critères d'étiquetage sont considérés comme des cosmétiques avec des représentations trompeuses, et la vente de ces produits est interdite.

Il n'existe aucune réglementation pour la vente d'huiles essentielles générales (utilisées comme éléments de parfum pour les produits aromatiques pour parfumer une chambre ou une salle de bain), donc tout le monde peut les revendre sans restriction. Toutefois, ces huiles essentielles sont des marchandises générales, et donc elles ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation sur leur efficacité médicinale.

Promouvoir l'application directe sur la peau ou la consommation des huiles essentielles est réputée être une violation de la Loi sur les activités pharmaceutiques et de la loi sur l'hygiène alimentaire, respectivement, et est soumise à des sanctions pénales. En outre, le porte-à-porte, vente par correspondance, les ventes à la chaîne, et d'autres transactions commerciales spécifiées sont soumises aux dispositions de la Loi sur les transactions commerciales spécifiées.

En outre, les conteneurs et emballages peuvent également être soumis à la loi sur l'étiquetage relative à l'utilisation efficace des ressources, et la loi sur la collecte des déchets et le recyclage des contenants et emballages (certains petits fournisseurs sont exemptés de réglementation).



▪ **Loi contre les primes injustifiables et les déclarations mensongères**

La Loi interdit toute forme d'étiquetage impropre, exagérées ou fausses qui trompe les consommateurs sur la nature ou la qualité des produits. La Commission régissant le commerce peut exiger des documents d'une base rationnelle pour l'étiquetage qui revendique de qualité supérieure etc. Si l'importateur ou le revendeur n'est pas en mesure de les présenter, son label sera considéré inadéquat.

Étiquetage vague ou prêtant à confusion qui fait qu'il est difficile de discerner le véritable pays d'origine est également interdit étant perçu comme une forme d'étiquetage impropre.

Sur la base de la Loi, l'industrie a volontairement adopté le Code de concurrence loyale concernant les restrictions sur les offres haut de gamme des grossistes de médicaments sur ordonnance, le Code de concurrence loyale concernant les restrictions sur les offres Premium dans l'industrie du savon cosmétique, le Code de concurrence loyale concernant les représentations de cosmétiques, et le Code de concurrence loyale concernant les représentations des savons cosmétiques, en cours de certification par l'agence des consommateurs (la compétence à l'égard de la Loi a été transféré de la Fair Trade Commission, à compter de Septembre 2009).

Alors que ce sont des règles volontaires de l'industrie, lorsqu'elles sont adoptées sur la base de la Loi, toute infraction au Code de la concurrence loyale est considérée comme une violation de la Loi.

▪ **Loi sur les transactions commerciales spécifiées**

La Loi sur les Transactions Commerciales Spécifiées a été adoptée pour assurer que les opérations spécifiées commerciales telles que la vente par correspondance et les ventes porte-à-porte de produits désignés, les droits et les services sont effectués de manière équitable afin de protéger les consommateurs ordinaires.

Les transactions commerciales spécifiées dans la loi comprennent: (1) ventes porte-à-porte, (2) vente par correspondance, (3) vente de télémarketing, (4) les ventes à la chaîne (marketing multi-niveaux), (5) service spécifique en opérations continu, et (6) les transactions de vente offrant des opportunités d'affaires. Les ventes par correspondance comprennent les ventes par internet et les publicités commerciales par e-mails.

Afin de fournir aux consommateurs des informations précises, en vente par courrier, les opérateurs sont tenus d'énumérer les informations suivantes dans leurs publicités: (1) le

prix de vente, (2) le délai et la méthode de paiement, (3) la date de livraison, (4) les clauses relatives au système de retour, (5) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'opérateur.

La loi interdit également la publicité contenant des déclarations fausses ou exagérées.

(3) Les contacts des autorités compétentes

**Fig 4. Les contacts des autorités compétentes**

Règlements afférents et le contrôle	organismes compétents	Contact / Site web
La Loi sur l'échange et le commerce extérieur	Division des licences commerciales, du département de contrôle commerciale, du commerce et du bureau de la coopération économique, Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie	TEL: +81-3-3501-1511 <a href="http://www.meti.go.jp">http://www.meti.go.jp</a>
Loi sur les affaires Pharmaceutiques	Service des affaires générales, le bureau de la sécurité des produits pharmaceutiques et alimentaires, Ministère de la Santé, du Travail et des affaires sociales (Loi sur les affaires Pharmaceutiques)	TEL: +81-3-5253-1111 <a href="http://www.mhlw.go.jp">http://www.mhlw.go.jp</a>
	Division de l'évaluation et des licences, Bureau des produits pharmaceutiques et de la sécurité alimentaire, le Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales (procédures d'approbation d'importation)	TEL: +81-3-5253-1111 <a href="http://www.mhlw.go.jp">http://www.mhlw.go.jp</a>
Loi sur l'hygiène alimentaire	Département de la sécurité alimentaire, Bureau de la sécurité pharmaceutique et alimentaire, Ministère de la Santé, du Travail et des	TEL: +81-3-5253-1111 <a href="http://www.mhlw.go.jp">http://www.mhlw.go.jp</a>

## 12. Huiles essentielles

	Affaires sociales (procédures approbation d'importation)	
Loi sur la conservation des espèces de faune et de flore sauvages	Division de la faune, Bureau de protection de la nature, Ministère de l'environnement	TEL: +81-3-3581-3351 <a href="http://www.env.go.jp">http://www.env.go.jp</a>
Loi contre les primes injustifiables et les déclarations mensongères	Division du commerce lié à la consommation, Département des pratiques commerciales, Commission du commerce équitable du Japon	TEL: +81-3-3507-8800 <a href="http://www.caa.go.jp">http://www.caa.go.jp</a>
Loi sur les transactions commerciales spécifiées	Division des politiques liées aux consommateurs, Département de la consommation, Office du commerce et l'information, Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie	TEL: +81-3-3501-1511 <a href="http://www.meti.go.jp">http://www.meti.go.jp</a>
Loi sur la promotion de l'utilisation efficace des ressources / Loi sur la promotion de la collecte et du tri des déchets et le recyclage des contenants et emballages	Division de la promotion du recyclage, de la science industrielle et politique technologique et Bureau de l'environnement, Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie	TEL: +81-3-3501-1511 <a href="http://www.meti.go.jp">http://www.meti.go.jp</a>
	Bureau de la Promotion du recyclage, Division de la planification des politiques, Département de la gestion des déchets et du recyclage, Ministère de l'Environnement	TEL: +81-3-3581-3351 <a href="http://www.env.go.jp">http://www.env.go.jp</a>

### 2. l'étiquetage

(1) L'étiquetage en vertu des règlements juridiques

#### **Loi sur les activités Pharmaceutiques**

Lors de la vente d'huiles essentielles telles que les cosmétiques ou quasi-drogues, la Loi sur les activités pharmaceutiques nécessite que le conteneur direct, l'emballage ou de l'intérieur

de l'emballage soient étiquetés avec les éléments spécifiés de manière à assurer une utilisation appropriée, de garantir la qualité, et de clarifier la responsabilité. Tout doit être exprimé dans la langue japonaise et doit être clairement et explicitement mentionnés. Du point de vue des conséquences sur la santé et l'hygiène, ce qui suit est interdit: 1) l'étiquetage avec un faux ou un matériel pouvant prêter à confusion, 2) créances non approuvées sur l'effet et l'efficacité de l'étiquetage, et 3) l'étiquetage montrant les dosages et l'utilisation, et une date d'expiration qui présentent un danger potentiel pour la santé.

Pour les cosmétiques, en principe, tous les noms des ingrédients doivent être énumérés sur l'étiquetage. Les noms doivent apparaître en langue japonaise facilement compréhensible, et doit normalement être énumérés dans l'ordre respectif des quantités. L'association de l'industrie cosmétique du Japon a compilé la version japonaise de la "Liste des ingrédients cosmétiques" à utiliser conformément aux exigences de la Loi sur les activités pharmaceutiques d'inscrire tous les noms d'ingrédients utilisés dans l'étiquetage. Lorsque vous les utilisez comme arôme, les décrire en tant que «arôme» est autorisé.

< Éléments d'étiquetage requis >

- Nom et adresse du distributeur principal
- Nom de la marque
- Contenu (poids, volume, ou nombre d'unités) (pour les médicaments et les quasi-drogues)
  
- le numéro de fabrication ou le code
- Liste des ingrédients (pour les produits cosmétiques, en principe, tous les noms des ingrédients doivent être énumérés)
- Date d'expiration, pour ceux qui sont désignés par le ministre
- Autres éléments spécifiés par l'ordonnance ministérielle MHLW

#### Act on the Promotion of Effective Utilization of Resources

Selon la Loi, le contenu et l'emballage spécifique sont soumis aux dispositions d'identification de l'étiquetage, afin de promouvoir un tri sélectif. Lorsque le papier ou le plastique est utilisé en tant que matériau d'emballage pour emballer des articles, ou pour des étiquettes, l'emballage externe ou autre, une marque identifiant le matériel doit être affichée dans au moins un coin sur le côté du conteneur avec les données de l'endroit où le matériau est utilisé.

[ Exemple de présentation ]



Emballage  
exterieur



Emballage  
particulier

#### (2) L'étiquetage sous le niveau de restriction volontaire de l'industrie

Qualification de l'étiquetage par l'association environnementale Aroma du Japon

Afin de fournir des informations qui aident les consommateurs à choisir des huiles essentielles pouvant être utilisées dans l'aromathérapie, l'association environnementale

## 12. Huiles essentielles

Aroma du Japon (AEAJ) a mis en place un programme de qualification d'étiquetage pour les huiles essentielles, qui a définie des informations de base et des précautions d'emploi qui doivent être étiquetés et les normes pour l'étiquetage. Une marque d'huile essentielle qui est considéré comme étant étiqueté conformément aux normes d'étiquetage est autorisé à être vendu comme "une marque répondant aux normes d'étiquetage des huiles essentielles" (ce n'est pas la qualité des normes de qualification).

Les candidats doivent soumettre un document de confirmation (le respect de l'éthique de la société en observant la loi sur les activités pharmaceutiques et la loi sur la responsabilité du produit et le travail pour le contrôle complet de qualité) à l'Association. Les éléments d'information de base comprennent: le nom de marque, le nom du produit, le nom du scientifique, la partie extraite, la méthode d'extraction, de pays (région) producteur ou le pays (région) d'origine, la quantité, et le nom de l'importateur (ou le revendeur). En Mars 2010, 49 marques de 37 entreprises ont obtenu la qualification de l'Association.

### [Exemple de présentation]

NE PAS appliquer de solution non diluée sur la peau. NE JAMAIS boire la solution. Tenir hors de portée des enfants. Attention: inflammable <Acceptable dans un ordre quelconque>	Association environnementale Aroma du japon certifiée conforme - huiles essentielles
	AEAJ exigences certifiées conforme- aux huiles essentiels
	AEAJ Association environnementale Aroma du japon certifiée conforme - huiles essentielles

\*Contact: Association environnemental Aroma du Japon TEL: +81-3-3538-0681

<http://aromakankyo.or.jp>

### **Étiquetage selon les normes volontaires de la conférence sur les purifiants d'air & de désodorisants**

La conférence sur les purifiants d'air et les désodorisants a établi ses propres normes en ce qui concerne l'efficacité et la sécurité des produits et d'autres questions relatives à la qualité du produit. Cela nécessite l'étiquetage du nom du produit, son utilisation, sa composition, et son contenu sur la boîte, et les informations concernant la période d'utilisation, le mode d'utilisation, les précautions à prendre, le numéro de fabrication, le nom du fabricant ou de l'importateur (adresse et numéro de téléphone), etc. Les produits répondants aux normes de la conférence peuvent être vendues portant la marque de respect des normes.

### [Exemple de présentation]



\* Contact: Conférence sur les purifiants et les désodorisants TEL: +81-72-641-5965

<http://www.houkou.gr.jp>

Étiquetage basée sur le guide de l'association japonaise d'éléments de saveurs et de parfums

L'association Japonaise d'éléments de parfums et de saveurs a des lignes directrices pour l'étiquetage des additifs et arômes alimentaires, et exige que les huiles essentielles comme additifs et arômes alimentaires devraient inclure les éléments suivants dans leur étiquetage: 1) le nom scientifique de l'huile essentielle, 2) le nom du produit (peut être le même que le nom scientifique), 3) la région d'origine, 4) le site d'extraction, 5) la méthode de production, 6) le numéro du lot de production, 7) le lieu de production, 8) la date de production, 9) le volume du contenu et 10) les précautions.

\*Contact: Association japonaise d'éléments de parfums et de saveurs TEL: +81-3-3516-1600

<http://www.jffma-jp.org>

### 3. Régime Fiscal

#### (1) Droits de douane

La Fig. 5 présente droits de douanes sur les huiles essentielles. Pour faire une demande de tarifs préférentiels sur les articles importés des pays de traitement préférentiel, l'importateur doit présenter un certificat préférentiel du pays d'origine (Formulaire A) délivré par la douane ou un autre organisme d'émission dans le pays exportateur (pas nécessaire si la valeur imposable totale de l'article n'est pas supérieur à ¥ 200 000). Pour plus de détails, vous pouvez contacter l'office des douanes, Ministère des Finances. En cas de confirmation de la classification tarifaire ou du tarif applicable à l'avance, il est commode d'utiliser le " programme conseil de pointe ". La douane répondra aux demandes de renseignements à la fois orale et écrite.

\*Contact: Site web de la douane <http://www.customs.go.jp/english/index.htm>

**Fig 5. Droits de douanes sur les huiles essentielles**

Code HS		Description	Taux d'impôts					
			Generale	Temporaire	OMC	Preferentiel	Preferentiel special	
3301		Huiles essentielles						
3301.12	0	d'orange	Libre		(Libre)			
3302.13	0	de citron	Libre		(Libre)			
3301.19	100	de bergamote	Libre		(Libre)			
	210	de citron vert	3.20%		(32%)	Libre		
	290	autre	3.20%		(32%)	Libre		
		Huiles essentielles autres que celles de fruits d'agrumes						
3301.24	0	de menthe poivree	3.20%		(32%)	Libre		
3301.25		d'autre menthe						
	11	1 huile de menthe poivree provenant de l'arvensis de menthe (1) contenant plus de 65% en masse totale de menthe quand determine par la mesure de tes definie par	Libre		(Libre)			
	19	un cabinet	9.60%		9%	5.40%		
	20	(2) autre	3.20%		(3.2%)	Libre	Libre	
	30	2 autres huiles de menthe poivre	3%		2.2%	Libre		
3301.29		3 autre						
	100	autre	Libre		(Libre)			
		1 huile de laurier, huile de cananga, huile de cassia						
		huile de cedre, huile de girofle, huile d'ecalyptus,						
		huile de fenouil,huile de citronnelle, ,huile d'anise etoile,						
		huile de grain, huile de thym, huile de kyusho,						
		huile de thym, huile de Kyusho, l'huile de citronnelle et						
	200	huile de romarin, huile de bois de rose, huile de bois de santal	2.50%		2.2%	Libre		
	310	huile de ylang-ylang, huile de patchouli	Libre		(Libre)			
	320	2 huile de ho	Libre		(Libre)			
	400	3 de geranium	3%		2.20%	Libre		
	910	4 vetivier	3.20%		(32%)	Libre		
	990	5 huile de lavende	3.20%		(32%)	Libre		
3301.3	0	6 de jasmin	Libre		(Libre)			
3301.9	0	7 autre	Libre		(Libre)			
		resinoide						
		Autre						

Note 1: un tarif préférentiel spécial n'est applicable que pour les pays les moins avancés.

Note 2: Normalement, l'ordre de priorité pour l'application des tarifs est préférentiel, l'OMC, temporaire, et général, dans cet ordre. Toutefois, les taux préférentiels ne sont éligibles que lorsque les conditions prévues par la loi ou les règlements sont respectés. Les taux de l'OMC s'appliquent lorsque ces taux sont inférieurs aux taux temporaires ou généraux. Reportez-vous au " Horaires du tarif douanier du Japon" (par l'office des douanes, ministère des Finances) pour une interprétation plus complète de la grille tarifaire et pour plus de détails sur l'accord sur le partenariat économique (APE) avec chaque pays.

(2) Taxe sur la consommation

$(CIF + \text{droits de douane}) \times 5\%$

#### 4. Tendances commerciale

(1) Evolution des importations

< Tendances des importations par élément >

Le volume d'importation d'huiles essentielles augmentait chaque dès la première moitié des années 1990, grâce à la popularité croissante de l'aromathérapie, mais a culminé autour de 2004, et les volumes d'importation ont depuis commencé à se stabiliser.

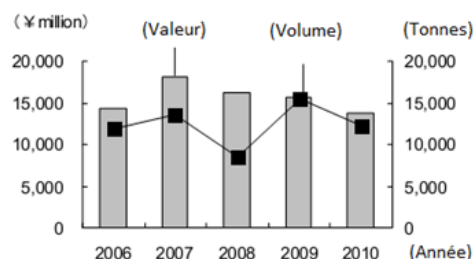
En termes de volume des importations pour les articles individuels, l'huile d'orange a une part prépondérante, avec 8.801 tonnes importées en 2010, qui était de plus de 70% du volume total des importations. Sur une base monétaire, en attendant, les huiles essentielles autres que celles d'agrumes hors mis les huiles de menthe comptent pour un grand pourcentage de

## 12. Huiles essentielles

4.061 millions de yen, soit environ 30% du total. L'huile d'orange, en dépit de son volume dominant d'importation sur la base numérique, a une grande quantité de produits bon marché importés de pays au prix concurrentiels tels que le Brésil, ce qui a donné lieu à un volume relativement faible des importations sur la base monétaire parmi d'autres. Les huiles essentielles autres que celles des fruits d'agrumes à l'exclusion des huiles de menthe, ont leur prix unitaire qui s'élève en raison des augmentations de produits de marque spécialement parmi les produits français et britanniques; en conséquence, ces huiles, en dépit de la faible quantité du nombre d'unités importées, ont des valeurs d'importation plus élevés que l'huile d'orange et les autres articles.

Les huiles essentielles autres que celles des fruits d'agrumes, à l'exclusion des huiles de menthe, comprennent une grande variété d'huiles, telles que celles de citronnelle, d'eucalyptus, de romarin, ylang-ylang, de bois de santal, etc. Toutefois, les analyses détaillées ne sont pas disponibles en raison de la consolidation substantielle des catégories dans les statistiques du commerce extérieur en 1999. Les tendances des importations pour les articles individuels ne sont pas claires en raison des différences importantes de prix, même pour les mêmes articles en fonction du site d'extraction, la méthode d'extraction, l'environnement utilisé pour la culture, le pays d'origine et la qualité des produits, en raison d'un grand nombre de variétés de plantes utilisées en tant que matières premières d'huiles essentielles.

**Fig 6. Variation des importations d'huiles essentielles**



Element	2006		2007		2008		2009		2010	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Huile d'orange	8035	1385	9469	2438	4851	1450	11906	2171	8801	1813
Huile de citron	592	2058	607	2755	597	3158	522	2981	553	2464
Huiles de fruits d'agrumes à l'exclusion de celles d'orange et de citron (Note 2)	337	2263	501	2952	315	1703	253	1803	217	1108
Huile de menthe poivrée	259	1002	284	1165	260	1036	253	1062	212	1017
Autres huiles de menthe (note 3)	742	1395	819	1740	810	1394	662	1047	798	1365
Huiles ne provenant pas d'agrumes à l'exclusion de celle de menthe (Note 3)	554	4147	614	4940	522	5011	624	4703	460	4061
Résinoïde	24	150	19	151	22	148	24	151	23	121
Autre	1369	1845	1299		1141	2247	1214	1738	1215	1755
<b>Total</b>	<b>11912</b>	<b>14695</b>	<b>13613</b>	<b>18106</b>	<b>8516</b>	<b>16147</b>	<b>15457</b>	<b>15654</b>	<b>12280</b>	<b>13703</b>

Unité : volume = tonne, valeur = ¥ million

Source: Statistiques commerciales (MOF)

Note : 1 Le total n'est pas toujours la somme des valeurs de chaque colonne à cause des arrondis  
 Note : 2 Les huiles d'agrumes à l'exception de celles d'orange et de citron sont représentées par le code statistique de HS3301.19.

Note: 3 Les autres huiles de menthe représentent le code HS3301.25 et les huiles autres que celles de menthe représentent le code HS3301.29.

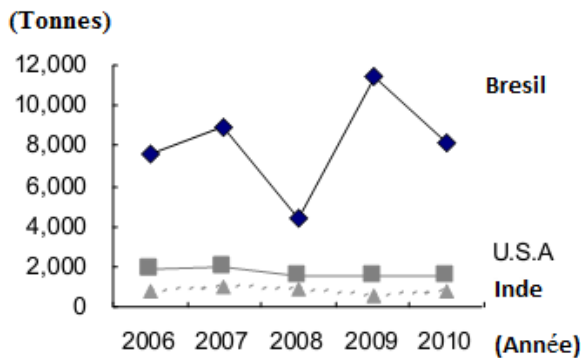


< Tendances d'importation par pays/région >

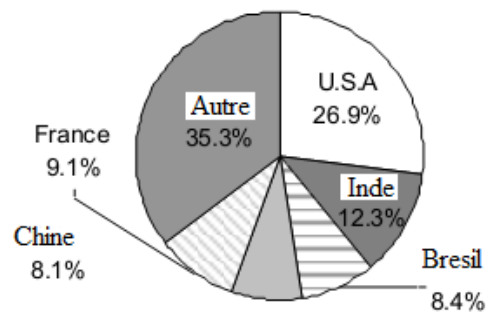
Les origines principales des importations des huiles essentielles sont le Brésil et les États-Unis pour celles d'orange, de citron et autres agrumes ; les États-Unis et la France pour les huiles essentielles autres que celles d'agrumes, y compris les huiles de menthe, et L'Inde et la Chine pour les autres huiles essentielles. Les importations en provenance d'Afrique, tandis qu'une augmentation constante ces dernières années essentiellement du Maroc (huile de roses, etc) et l'Afrique du Sud (huile d'orange, etc), restent à des niveaux faibles par rapport à d'autres régions, avec des résultats de 0,6% du total sur une base numérique et de 1,1% sur une base monétaire en 2010.

**Fig. 7 Les origines principales des importations d'huiles essentielles**

[ L'evolution des importations des principaux importateurs ]



[ Parts des importations en 2010 ]



Pays	2006	2007	2008	2009		2010				
	Volume	Volume	Volume	Volume	Value	Volume	Valeur	Prix unitaire moyen		
Bresil	7544	8917	4353	11412	1531	8130	66.2%	1147	8.4%	141
U.S.A	1837	1976	1586	1527	4580	1570	12.8%	3686	26.9%	2348
Inde	756	939	860	591	1430	726	5.9%	1686	12.3%	2322
Chine	356	366	337	449	919	476	3.9%	1108	8.1%	2328
France	131	120	161	227	1433	161	1.3%	1244	9.1%	7727
Autre	1288	1295	1219	1251	5761	1217	9.9%	4832	35.3%	3970
Afrique	40	23	32	54	188	59	0.6%	147	1.1%	2492
<b>Total</b>	<b>11912</b>	<b>13513</b>	<b>8516</b>	<b>15457</b>	<b>15654</b>	<b>12280</b>	<b>100.0%</b>	<b>13703</b>	<b>100.0%</b>	<b>1116</b>

Unité: volume = tons, value = ¥ million, cout moyen unitaire = ¥ per kg

Source: Statistiques commerciale(MOF) Note: Le total n'est pas toujours la somme des valeurs de chaque colonne à cause des arrondis.

## 12. Huiles essentielles

Element	Premiere place				Deuxieme place			
	Pays	Valeur	Proportion	Prix unitaire moyen	Pays	Valeur	Proportion	Prix unitaire moyen
Huile d'orange	Bresil	1097	60.50%	136	U.S.A	332	18.30%	858
Huile de citron	U.S.A	1080	43.80%	3469	U.K.	331	13.40%	8367
Huile d'agrumes a l'exception de celles d'orange et de citron	U.S.A	586	52.90%	4431	U.K.	115	10.40%	5294
Huile de menthe poivree	U.S.A	940	92.40%	4936	France	25	2.50%	10851
Autres huiles de menthe	Inde	883	64.70%	1517	U.S.A	194	14.20%	4032
Huiles pas a base d'agrumes a l'exception de celles de menthe	France	1025	25.20%	11235	U.K.	419	10.30%	17456
Resinoïde	Inde	33	27.30%	3049	France	32	26.40%	9605
Autre	Chine	514	29.30%	2577	Inde	336	20.90%	3566

Unité: volume = tons, valeur = ¥ million, cout moyen unitaire = ¥ per kg

Source: Statistiques commerciale(MOF)

### (2) Part de marché des importations au Japon

Le Japon produit peu de plantes pour les huiles essentielles, et la plupart de ses approvisionnements dépend des importations. Bien que les quantités de productions domestiques d'huiles essentielles ne soient pas clairement définies en raison d'un manque de données précises, les huiles essentielles domestiques comprennent un nombre faible d'espèces telles que le cyprès, le sapin et la lavande, et le volume de production est négligeable. De nombreux fabricants japonais importent les huiles essentielles en grandes quantités auprès de fournisseurs étrangers, et les font emballer au Japon pour les vendre sous leurs propres marques, ou les mette en bouteilles au Japon pour les vendre en tant que produits locaux. Dans le domaine des désodorisants, les produits peuvent souvent être vendus en tant que produits locaux par l'importation de certaines matières premières de l'étranger et les combinant avec des matériaux produits localement.

### (3) Les changements dans le volume des importations et origines

< Historique de l'évolution des quantités importées et valeurs >

Les valeurs des importations d'huiles essentielles étaient en augmentation jusqu'à environ 2004, grâce à une popularité croissante de l'aromathérapie ainsi que leurs utilisations croissantes comme arômes dans une variété de produits comme les cosmétiques et les aliments transformés. Cependant, une telle tendance a depuis fait tout son chemin et aucune augmentation n'a été observée. Après 2008, en outre, une série d'événements, dont la faillite de Lehman Brothers ont causé des reculs au niveau des dépenses de consommation, conduisant à la baisse des importations. Bien que les valeurs d'importation aient été en déclin, il y a eu des hauts et des bas mineurs dans les quantités importées, avec une augmentation majeure à la hausse pendant la récession de 2008 à 2009. Il y a plusieurs raisons possibles pour cette augmentation, y compris l'impact de la récession, plusieurs consommateurs peuvent avoir abandonné les huiles de marques de luxe britanniques ou françaises pour se tourner vers huiles aromatiques bon marché, ou choisi de sortir moins souvent pour faire des économies sur le divertissement et les dîners dehors, et passer des moments de qualité à la maison pour lesquels l'utilisation d'huiles essentielles est un outil.

<Augmentation de la demande pour les huiles essentielles en raison de la popularité croissante de l'aromathérapie>

En raison de la popularité croissante de l'aromathérapie, la demande pour les huiles essentielles a augmenté au Japon. L'Association Environnementale Aroma du Japon (AEAJ) est une association composée de 241 membres corporatifs et 51.312 membres individuels qui traitent de l'aromathérapie, des herbes, des huiles essentielles et d'autres produits et services liés (y compris les écoles et les salons d'aromathérapie) au mois de Mars 2010. L'adhésion individuelle a doublé depuis 2005 (une augmentation de 8 fois par rapport à 2000). Le nombre de candidats retenus à l'examen d'aptitude Aromathérapie a atteint près de 200.000, soit 4 fois plus depuis 2005. L'aromathérapie devient plus populaire, la population des utilisateurs d'huiles essentielles a également régulièrement augmenté, ce qui est considéré comme l'un des facteurs de l'augmentation de la quantité des importations d'huiles essentielles, même pendant la récession.

**Fig. 8 Plan de l'Association Environnementale du Japon (AEAJ)**

L'Association Environnementale Aroma du Japon (AEAJ)	
Membres individuels	51312
Entreprise	241
Entreprise speciale	1701
Catégories autorisées (conseillers aromathérapie)	417
établissements autorisés	137
(Ecoles autorisées conseillers en aromathérapie)	(132)
( Ecoles autorisés instructeurs en aromathérapie)	(125)
( Ecoles autorisées aromathérapeute)	(95)
Exigences AEAJ -conformes aux huiles essentielles	37 compagnies, 49 marques
Ceux passant l'examen de compétence en aromathérapie	193016 (1er niveau: 140871; 2eme niveau: 52145)
Conseillers certifiés en aromathérapie	74192
Instructeurs certifiés en aromathérapie	16017
Aromathérapeutes certifiés	4448

Note : Ces chiffres représentent les résultats de mars 2010.

## 5. Répartition intérieur

### (1) Pratique commerciale

Au Japon, l'achat est la pratique générale des opérations d'huiles essentielles entre les importateurs, les grossistes et les détaillants, il n'y a pas de pratiques commerciales propres à l'industrie.

### (2) Les situations sur le marché intérieur

Les utilisations des huiles essentielles distribuées au Japon sont approximativement divisées en deux catégories: l'utilisation en aromathérapie et l'utilisation pour aromatiser les aliments transformés et les produits cosmétiques. Les situations du marché diffèrent les unes des autres.

<Utiliser dans l'aromathérapie>

[Popularité croissante de l'aromathérapie]

Avec la prise de conscience croissante que l'arôme peut contribuer à enrichir la vie des gens, plus de gens sont désireux de profiter de l'arôme dans leur vie quotidienne, ce qui entraîne un nombre croissant de gens qui aiment l'aromathérapie. Il y a plusieurs facteurs différents pour la grande popularité de l'aromathérapie, y compris son image étant urbain et élégant, l'influence des masses médias, et le fait que le Japon dispose d'une base solide pour la propagation de l'aromathérapie car il était de culture de profiter des herbes bien avant que l'aromathérapie soit introduite dans le pays. Cependant, un facteur plus fondamental, est que l'aromathérapie est maintenant reconnue comme un outil de guérison pratique dans une société de plus en plus stressante.

Profiter de l'arôme dans l'air à la maison en ajoutant des gouttes de son choix d'huiles essentielles la journée à des pots aromatiques, lampes aromatiques ou des diffuseurs d'arômes (dispositifs utilisés pour diffuser l'huile sous la forme de particules atomisées qui gagnent en popularité) et de se détendre dans un bain aromatique en ajoutant des huiles à l'eau, à faire de l'utilisation d'ingrédients naturels d'huiles essentielles en les utilisant dans le ménage ainsi que dans la fabrication de cosmétiques faits maison, les huiles essentielles sont maintenant utilisées de plus en plus d'un certain nombre de façons, en particulier chez les jeunes femmes entre autres. Plus d'utilisateurs bénéficient d'une grande variété d'arômes qui conviennent à leur mode de vie, leurs préférences, et leurs sentiments de la journée. En réponse à la demande croissante d'huiles essentielles, les marchés sont aussi en pleine expansion pour d'autres industries liées aux huiles essentielles, y compris les services à offrir aux consommateurs, les espaces confortable de guérison et qui rende l'utilisation l'arôme des huiles essentielles importante.

[La demande croissante pour les produits organiques]

Un récent changement dans l'intérêt que les gens portent aux soins naturels et le retour à la nature dynamique a amené à rechercher des produits à base d'ingrédients naturels ou organiques, ou ceux qui ont le pouvoir de guérison naturelle. Il y a de fortes augmentations en demande pour 100% de produits à base de plantes/ organiques sans arômes synthétiques ou des composants d'origine animale, ou des produits fiables qui sont respectueux de l'environnement et bon pour la peau humaine, et plus de gens se tournent vers les produits organiques en se souciant de leur santé.

[Applications en aromathérapie médicale]

Il n'y a pas bien longtemps de cela lorsque les huiles essentielles ont commencé à être distribués pour utilisation en aromathérapie au Japon, et leur histoire n'est pas encore terminée, ce qui explique en partie pourquoi l'aromathérapie n'est pas encore officiellement reconnue comme pratique médicale (c'est-à-dire aromathérapie médicale). C'est seulement récemment que les communautés académiques de professionnels de la santé ont été créées et des activités de formation et de recherche ont été lancées pour faire évoluer les tentatives d'application à la médecine, comme aromathérapie médicale. La Société japonaise de l'aromathérapie (JSA), dont les objectifs sont d'assurer une diffusion adéquate et le développement de l'aromathérapie dans les domaines de la médecine, a été créée en 1997. La JSA a travaillé à appliquer l'aromathérapie dans des domaines cliniques, et une augmentation régulière se voit dans le nombre des établissements médicaux qui ont été certifiés pour fournir des soins d'aromathérapie ambulatoire. Constituée en société à but non lucratif

déterminée en 2001, l'Association Médicale d'Aromathérapie du Japon (JMAA) est engagée dans des activités de diffusion de l'aromathérapie médicale auprès du grand public à travers les médias tels que l'Internet, pour une augmentation constante des connaissances médicales. Les indications pour l'aromathérapie médicale comprennent: 1) les maladies respiratoires

telles que le rhume et la grippe, 2) les maladies allergiques, 3) les maladies de peau comme la dermatite atopique, 4) de la ménopause et la dysménorrhée, 5) les troubles psychosomatiques, 6) les maladies mentales comme l'insomnie et les troubles de panique, 7), les maladies liées au mode de vie, 8) les épaules raides, maux de dos et les douleurs articulaires et 9) la constipation. À l'heure actuelle, l'aromathérapie médicale est utilisée non seulement à des fins thérapeutiques, mais aussi pour les petits soins et les soins aux personnes âgées.

Ce qu'il faut noter ici, c'est que la plupart des huiles essentielles qui sont distribuées sur le marché aux fins d'utilisation en aromathérapie sont vendues comme des marchandises générales. Ces produits peuvent inclure non seulement des huiles naturelles 100% pures, mais les huiles de mauvaise qualité contenant des conservateurs synthétiques et des parfums synthétiques tels que les huiles parfumées, les huiles aromatiques, ou les huiles de pots-pourris sont vendus incorrectement étiquetées huiles essentielles. Comme les huiles essentielles sont des marchandises générales, et non des médicaments (ou des quasi-drogues), fournir des descriptions sur leur effet médicinal-efficace, ainsi que des explications détaillées sur l'utilisation appropriée, sont interdites conformément aux dispositions de la Loi sur les activités pharmaceutiques. Puisque les soins auto-administrés sur la base d'une responsabilité de l'utilisateur est considérée comme la condition préalable fondamentale, on peut difficilement dire que les connaissances de base en huiles essentielles telles que les caractéristiques ou les effets des parfums, la meilleure utilisation et les précautions d'usage, etc. sont bien comprises par les consommateurs ordinaires.

[État de ventes par l'article]

Une liste d'huiles essentielles qui sont populaires dans les boutiques est présentée dans le tableau 8. Les articles les plus populaires comprennent les huiles de lavande, l'arbre du thé, l'orange douce, l'eucalyptus, la menthe poivrée et le pamplemousse. Le ylang-ylang et le géranium, qui sont tous deux originaires d'Afrique, etc., sont aussi constamment parmi les éléments les plus populaires. Alors que les Japonais sont généralement considérés comme préférant les parfums délicats, le nombre d'amoureux d'aromathérapie a augmenté ces dernières années, et le goût des arômes tend à s'étendre à un plus grand nombre. La popularité et le volume des ventes d'huiles essentielles varient selon les saisons aussi. Par exemple, au printemps, quand beaucoup souffrent de rhume, d'eucalyptus le thé se vend bien. D'avril à Juin quand le mode de vie change rapidement, le géranium dû à ses vertus apaisant sur l'esprit, dans la saison de pluies de mi-Juin à la fin de Juillet, les huiles essentielles d'agrumes, et en hiver, lors de la propagation des rhumes le thé et l'eucalyptus .

**Fig. 9 Huiles essentielles populaires du Japon**

Nom de l'élément	Nom scientifique	Partie de la plante	Pays d'origine	Arome
Yiang-yang	Cananga odorata	Fleur	Comoros, Madagascar	exotique
Orange douce	Citrus sinensis	Peau du fruit	Brazil, U.S.A	Agrume
Camomille romaine	Anthemis nobilis	Peu au moment de la floraison	U.K.	floral
Pamplemousse	Citrus paradisi	Peau du fruit	Brazil, U.S.A, Israel	Agrume
Bois de santal	Santalum album	Coeur du bois	India	Arbre
Citronnelle	Cymbopogon nardus	Feuille	Madagascar	Agrume
Géranium	Pelargonium graveolens	Feuille, tige	Egypt, Algeria	Floral
Arbre à thé	Melaleuca alternifolia	Branche, feuille	Australia	Arbre
Encens	Boswellia carterii	résine d'arbre	Ethiopia, Somalia	résine d'arbre
Menthe poivrée	Mentha piperita	Peu au moment de la floraison	U.K., U.S.A	Herbe
Bergamote	Citrus bergamia	Peau du fruit	Cote d'Ivoire	Agrume
Benjoin	Styrax benzoin	résine d'arbre	Indonesia	résine d'arbre
Eucalyptus	Eucalyptus globulus	Branche, feuille	Australia, Portugal	Arbre
Lavande françaises	Lavendula angustifolia	Peu au moment de la floraison	France	Floral
Citron	Citrus limonum	Peau du fruit	Italy, U.S.A, Brazil	Agrume
Citronnelle	Cymbopogon citratus	Feuille	India, West Indies	Agrume
Romarin	semarinus officinalis	Peu au moment de la floraison	Tunisia, Morocco	Herbe

## &lt;Senteurs&gt;

Il n'est pas clair combien d'huiles essentielles sont spécifiquement utilisées pour aromatiser les aliments transformés et les produits cosmétiques, en raison d'un manque de données statistiques sur l'image complète de la distribution de huiles essentielles. Toutefois, il est considéré que la plupart des huiles essentielles importées sont distribuées à ces fins.

En ce qui concerne le volume de la production nationale de parfums, l'association Japonaise de saveur et d'arômes a produit des statistiques qui sont référencées ici. Les données statistiques de saveur et de parfum indiquent que les arômes de nourriture ont le plus grand volume de production parmi celles produites au Japon, et une grande partie des huiles essentielles sont considérés comme étant des composantes. Autres que les huiles essentielles, les arômes alimentaires peuvent comprendre des arômes synthétiques, mais l'évolution récente des questions de santé a fait des huiles essentielles 100% naturel des ingrédients très populaire, et l'utilisation des huiles essentielles dans les arômes alimentaires augmente chaque année. La même chose s'applique aux arômes cosmétiques pour cosmétiques et articles de toilettes, en plus l'utilisation des huiles essentielles a s'est accrue par rapport aux parfums de synthétiques, même si on ne sait pas précisément combien d'huiles essentielles sont utilisées pour les aromes.

**Fig. 10 Variation dans la production locale des arômes**

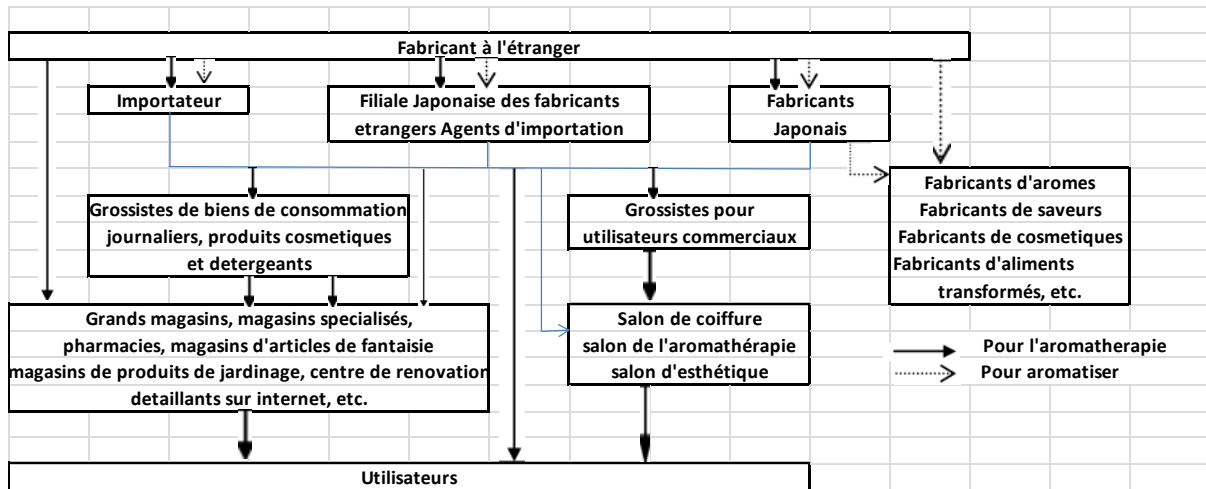
Categorie	2005		2006		2007		2008		2009	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Arome naturel	441	1834	781	2618	803	2304	574	1787	620	1832
Arome synthétique	17737	28647	19121	32748	19411	34672	15546	33344	10762	22524
Arome alimentaire	60396	143227	64377	148107	63006	147561	57841	139036	54875	126160
Arome de cosmétique	6740	17324	6659	17784	6604	17288	6741	17968	6522	17686
Total	85314	191032	90938	201257	89824	201825	80702	192135	72779	168202

Unité : Volume = tonnes, Valeur = ¥ million Source: Données sur les arômes (Association des saveurs et arômes du Japon)  
(Note) Le total n'est pas toujours la somme des valeurs des colonnes.

### Canaux de distribution (3)

Les canaux de distribution pour les huiles essentielles diffèrent entre ceux pour utilisation à des fins aromatique et en aromathérapie. Les huiles essentielles utilisées à des fins aromatiques sont distribuées à partir de fournisseurs extérieurs ou importateurs directement aux fabricants locaux d'arômes, de parfums, de cosmétiques ou aliments transformés, puis utilisées comme arômes ou des parfums dans les aliments transformés et des produits cosmétiques, etc. Les canaux de distribution pour les huiles essentielles pour l'aromathérapie varient en fonction du mode d'importation (en grande quantité ou emballé pour la vente au détail), par son ampleur, le type de l'importateur, et l'utilisation finale. Certaines de ces huiles peuvent être pré-emballées pour la vente au détail, tandis que d'autres peuvent souvent être importées en quantité à partir de fournisseurs extérieurs, puis emballées localement et distribuées sur les canaux de vente au détail pour la vente ou une analyse secondaire avant d'être mis en bouteille au Japon. La plupart des modes de distribution part des importateurs jusqu'au grossiste ou directement aux grands magasins, des coins spéciaux dans les centres commerciaux, les magasins spécialisés tels que les magasins de plantes, les boutiques d'aromathérapie et autres points de vente au détail.

Comme l'utilisation des huiles essentielles augmente et le niveau de sensibilisation auprès du grand public a accru de façon spectaculaire ces dernières années, un large éventail de canaux de vente au détail a commencé à porter les huiles essentielles, y compris les bons magasins de fantaisie, les boutiques d'accessoires, les centres de rénovation, les magasins discount et les magasins de proximité. Un nombre croissant d'importateurs, grossistes, et de magasins spécialisés ont mis en place des sites Web et effectué des ventes en ligne, en plus des ventes sur le comptoir. Comme certains vendeurs ne font que leurs opérations purement en ligne, les canaux de distribution pour les huiles essentielles sont de plus en plus complexes.

**Fig. 11 Canaux de distributions des huiles essentielles**

Les ventes d'huiles essentielles au détail, de gré à gré, dans les grands magasins et les magasins d'articles de fantaisies, etc. sont considérées comme les plus importantes à l'heure actuelle. Cependant, les pourcentages de ventes en ligne sont de plus en plus importants chaque année, et peuvent potentiellement remplacer les grands magasins, etc. et devenir première chaîne de distribution dans un avenir proche.

Les principaux fabricants et grossistes d'huiles essentielles au Japon opèrent souvent comme distributeurs exclusifs pour les fournisseurs étrangers, et parfois ils ne vendent pas seulement des huiles essentielles comme marchandise, mais aussi effectuent des sensibilisations pour l'aromathérapie par la création d'écoles d'aromathérapie et la tenue de séminaires de façon régulière. Les entreprises qui obtiennent un permis de distributeur principal pour les produits cosmétiques (ou quasi-drogues) sous les provisions de la loi sur les activités pharmaceutiques gèrent collectivement les éléments tels que les huiles de base et les produits cosmétiques naturels, et en étendant leurs partenariats commerciaux à des salons de l'aromathérapie et les salons esthétiques. Certains grands magasins proposent des produits aromatiques comme les huiles essentielles, les plantes, pot-pourri, encens et d'une manière globale en se concentrant sur l'arôme naturel, ou la guérison.

(4) Les modes et considérations pour rentrer sur le marché Japonais et la méthode de marketing

Au Japon, les consommateurs sont de plus en plus soucieux de leur santé, et la demande pour les produits naturels / organiques augmente. Les préoccupations des consommateurs au sujet de la sécurité sanitaire et l'efficacité restent très élevées, et donc ces dernières années ont vu une grande importance portée sur l'étiquetage des informations à base scientifique, et sur le programme de suivi et de traçabilité des matières premières comme un moyen d'assurer la sécurité des produits. Au Japon, la loi sur la responsabilité des produits (PL) a été adoptée afin de situer la responsabilité pour l'indemnisation des fabricants, etc. et de protéger la victime dans le cas où il est vérifié qu'il y a eu atteinte à la vie humaine, au corps ou des



biens causés par les défauts des produits manufacturés. Pour les produits importés, puisque les importateurs sont responsables de la réparation des dommages, les importateurs doivent faire attention au port des produits et aux notes d'avertissement, sans parler du contrôle de la qualité.

Il existe une grande variété de produits offerts, à la fois localement et importés, sur le marché des huiles essentielles, et d'un si grand nombre de produits, les consommateurs choisissent les articles qui les intéressent, en fonction de la saison, leur condition physique et l'humeur du moment. Cela signifie que les produits populaires se remplacent rapidement. Il est essentiel pour les vendeurs d'être réceptifs aux différents besoins des consommateurs.

Avec une comparaison des produits ou une recommandation personnelle des sites internet existants, les consommateurs peuvent désormais obtenir facilement des informations sur les produits, et développer un œil encore plus exigeants pour les produits. En attendant, comme les informations sur les produits très prisés produits sont instantanément partagé sur Internet, les produits qui ont vraiment une bonne qualité et répondent aux besoins des consommateurs peuvent être rapidement accepté par ceux-ci et devenir d'énormes succès. Il est donc considéré comme efficace de faire usage de l'Internet pour la collecte d'informations et des activités de promotion et de ventes.

### (5) Exemples de produits provenant des pays en voie de développements au Japon

Le géranium produit en Égypte et en Algérie et le ylang-ylang produit à Madagascar et les Comores fabrique constamment des produits populaires dans les boutiques d'huiles essentielles, et ont établi de solides positions pour les accessoires d'huiles essentielles au Japon. Plus récemment, l'encens a gagné en popularité pour ses effets rajeunissant comme indiqué dans les programmes de télévision et d'autres médias. Les principaux utilisateurs d'huiles essentielles au Japon sont les femmes de la vingtaine à la quarantaine, et les produits de beauté avec des effets de rajeunissement et d'autres sont plus susceptibles d'être acceptés. Actuellement, il existe plusieurs centaines de sortes d'huiles essentielles disponibles au Japon, et d'usines de matières premières, à quelques exceptions près, elles ne sont généralement pas produites au Japon, mais importées de partout dans le monde. Un certain nombre d'articles [espèces] ne peuvent être collectés dans des zones limitées en Asie ou en Afrique. Toutefois, seul un nombre limité d'entreprises importe directement à partir de l'Afrique, etc. et même les huiles de pays en développement peuvent souvent être importées par les entreprises européennes et nord-américaines qui sont capables de fournir un approvisionnement stable d'un grand nombre d'éléments contenus dans de petits volumes.

**Fig. 12 Huiles essentielles provenant d'Afrique**

Nom de l'article	Nom scientifique	Partie de la plante	Pays d'origine	Arome
Ylang-Ylang	Cananga odorata	Fleur	Comores Madagascar	Exotique
Camomille allemande	Matricaria chamomilla	Peu au moment de la floraison	Egypte	Florale
Coriandre	Coriandrum sativum	Fruit	Maroc	épice
Cèdre de l'Atlas	Cedrus atlantica	Arbre	Maroc	Arbre
Géranium	Pelargonium graveolens	feuille, tronc	Egypte Algerie	Florale
Niaouli	Melaleuca viridiflora	Feuille, branche	Madagascar	Arbre
Néroli	Citrus aurantium v. amara	Feuille, branche	Egypte Tunisie	Florale
Basilic	Ocimum basilicum	Peu au moment de la floraison	Egypte	Plante
Petitgrain	Citrus aurantium	Feuille, branche	Madagascar	Arbre
Encens	Boswellia carterii	résine d'arbre	Ethiopie, Somalie	résine d'arbre
Myrte	Myrtus communis	Feuille, branche	Tunisie	Arbre
Myrrhe	Commiphora myrrha	résine d'arbre	Somalie Ethiopie,	résine d'arbre
Ravensara	Ravensara aromatica	Feuille	Madagascar	Arbre
Romarin	Rosemarinus officinalis	Peu au moment de la floraison	Tunisie Maroc	Plante

## (6) Les activités de promotion des importations

L'Association Environnement Aroma du Japon organise la «Foire de l'aromathérapie" pour une période de plusieurs jours avec «une Journée Aroma" le 3 Novembre. Destinée à promouvoir l'aromathérapie chez les consommateurs en général, la manifestation propose la vente de produits liés à l'aromathérapie, des séminaires et des salons particuliers.

La foire est pris en charge par les ambassades des pays d'où les huiles essentielles sont importés (l'ambassade Britannique, le Bureau Commercial de l'Ambassade de la République arabe d'Égypte, l'ambassade du Sri Lanka, de l'Ambassade de la République de Tunisie, de la Commission économique de l'Ambassade de France - UBIFRANCE et la Section économique et commerciale de l'ambassade de la République de Bulgarie).

En plus de cela, les huiles essentielles sont présentées dans des expositions tels que "Beauty World Japon" et " Expo organique", qui offrent des opportunités aux entreprises étrangères pour mener des activités de promotion et faire des propositions à des sociétés japonaises.

**Fig.13 Expositions et autres événements liés aux huiles essentielles**

Nom de l'événement	Date	Détails
aromathérapie	Annuellement Fin Octobre- Debut Novembre	Organisée par le comité exécutif Aroma Association environnementale du Japon Exposition des produits aromatiques
Beauty world Japon	Tous les deux ans Tokyo: May; Osaka Octobre	Parrainé par la Corporation Mesago Messe Frankfurt Exposition de tous les produits, services, informations et technologies dans les domaines des traitements de salons de beauté, soins des ongles, équipement de beauté, soins des cheveux, la guérison et beauté médicale
Expo Organique	Annuellement Septembre-Novembre	Parrainé par la NürnbergMesse GmbH Exposition de produits naturels et biologiques
Foire de la beauté et la diététique	Annuellement Aout-Septembre	Parrainé par United Business Media Limited Exposition des occasions d'affaires de beauté
Exposition cadeaux	Tokyo/Osaka: tous les deux ans printemps & automne Fukuoka; Annuellement, Automne	Parrainé par Business Guide-Sha, Inc Exposition des cadeaux personnels et du mobilier
expo industrie de la santé	Annuellement, vers Mars	Parrainé par United Business Media Limited Exposition de l'activité promotion de la santé
Cosmétique Japon	Annuellement, Juin-Juillet	Parrainé par Reed Exhibitions Japan Ltd Exposition de la conception et développement de produits cosmétiques
Ingredients cosmétiques & Technologie Exposition Japon	Tous les deux ans	Parrainé par l'Association des Fournisseurs de cosmétiques du Japon Exposition et rencontre des ingénieurs de cosmétiques et fournisseurs de matières premières

## 6. organisations connexes

**Fig. 14 organisations connexes**

Organisation	Contact	URL
Association Environnementale Aroma du Japon	TEL: +81-3-3538-0681	<a href="http://www.aromakankyo.or.jp">http://www.aromakankyo.or.jp</a>
Association médicale d'aromathérapie du Japon	TEL: +81-3-5227-1836	<a href="http://www.jmaa-aroma.com">http://www.jmaa-aroma.com</a>
Association des éléments de saveurs et d'arôme du Japon	TEL: +81-3-3516-1600	<a href="http://www.jffma-jp.org">http://www.jffma-jp.org</a>
Association environnementale traitant des odeurs	TEL: +81-3-5835-0315	<a href="http://www.orea.or.jp">http://www.orea.or.jp</a>